

<https://www.snetap-fsu.fr/Alerte-CFAA-CFPPA-pas-de-negociations-locales-sur-le-temps-de-travail-et-son.html>



Alerte CFAA-CFPPA : pas de négociations locales sur le temps de travail et son organisation !

- Les Dossiers - Formation adulte - Apprentissage - ACB : protocole, statut, salaires - Protocole de gestion des ACB - Les Textes -
Date de mise en ligne : lundi 14 octobre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Alerte CFAA-CFPPA : pas de négociations locales sur le temps de travail et son organisation !

« Une amélioration globale et durable des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget dans les CFAA et les [CFPPA](#) », c'est l'objectif affiché par la [DGER](#) en objet [de la Note de service du 8 juillet 2024](#)

Cette NS a le mérite de rappeler le droit devant s'appliquer aux ACB des CFAA et des CFPPA. Vous y trouverez des éléments sur le contrat de travail, les frais de déplacement, l'exercice du droit syndical et du droit de grève,...MAIS vous n'y trouverez pas d'autres éléments que les titres sur la durée et l'organisation du temps de travail !

En effet, cette partie n'a pas fait l'objet de discussions entre les représentant-es des personnels des organisations syndicales et la DGER et sera « traitée lorsque l'accord collectif sera acté. **Dans l'attente, les dispositions existantes en la matière dans l'[EPLEFPA](#) restent inchangées** » est-il indiqué dans la note de service (p 29).

Or, attention, **certaines directions d'EPLEFPA, faisant fi de cette indication, essaient de modifier et de dégrader, notamment par le passage aux 1607 heures pour les enseignant-es**, le temps de travail des ACB en prétextant l'adoption de cette Note de Service. Si tel est le cas dans votre centre, vous devez vous y opposer et alerter le SNETAP-[FSU](#) de cette tentative !

Jeudi 17 octobre, nous participerons à une nouvelle Commission Nationale des conditions d'emploi des ACB des CFAA et CFPPA avec, nous l'espérons et si tel n'était pas le cas, nous l'exigerons, la transmission par la DGER d'informations plus précises sur la constitution du [GIP](#) à même de négocier l'accord collectif sur le temps de travail des ACB.

Nous y porterons bien sûr toujours nos mandats : **A mission égale, temps de travail égal et rémunération égale !**

Vos représentant-es SNETAP-FSU